

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2012/ 134 /PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2012/040/CNT
DU 29 NOVEMBRE 2012

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2012/040/CNT du 29 novembre 2012, portant autorisation de ratification de l'Accord sur les Immunités et Privilèges de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 13 DEC. 2012



Prof. ALPHA CONDE